

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 12 mai 2015 à 20h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs au 1, rue St-Pierre, sous la présidence de monsieur Eric Blanchard, maire. Sont présents les conseillers(ère) suivants :

Messieurs Jérôme Caron, Denis Roy, Luc Veilleux

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Absentes : Les conseillères Christine Ouellet et Christiane Veilleux

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

2015-62 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Roy et il est résolu d'adopter l'ordre du jour et il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

ATTENDU QUE les procès-verbaux reflètent les délibérations du conseil;

ATTENDU QUE chaque élu a reçu les documents pour approbation;

2015-63 Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et il est résolu d'adopter les procès-verbaux des séances tenues les 07-13 avril 2015.

ADOPTÉ

2015-64 APPROBATION DES COMPTES

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des comptes du mois;

Il est proposé par le conseiller Francis April et il est résolu d'autoriser le maire et la dg/ très. à payer les comptes totalisant 50 320.19 \$.

ADOPTÉ

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

Le maire assistera à l'Assemblée générale de fondation du Pôle d'économie sociale du BSL qui aura lieu le 28 mai à 13h30, au Parc de l'aventure basque en Amérique (Trois-Pistoles).

La municipalité de Saint-Clément sera représentée par Sébastien Ouellet à l'assemblée générale de l'organisme COMOSS élargi de la MRC des Basques, le 11 juin à 8h30, au Parc du Mont St-Mathieu.

La séance d'information publique sur la collecte des matières organiques aura lieu jeudi le 21 mai à 19h30 au Centre communautaire de Saint-Jean-de-Dieu.

2015-65 ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité demande une soumission pour l'achat d'abat-poussière en liquide à Les Aménagements Lamontagne inc. de Rimouski ainsi qu'aux entreprises SEBCI et Sel Warwick pour du chlorure de magnésium /calcium en flocons.

ADOPTÉ

2015-66 RÈGLEMENT VTT

Il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément adopte le règlement # 181 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

(Annexé au livre des règlements)

ADOPTÉ

2015-67 EMBAUCHE JEAN-PIERRE ROY

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu d'embaucher monsieur Jean-Pierre Roy à titre d'inspecteur et responsable de l'eau & environnement pour la prochaine saison, à partir du 11 mai à raison de 40 heures par semaine. Un contrat de travail ainsi qu'une description de tâches ont été remis pour signature.

ADOPTÉ

PROJETS CARRIÈRE-ÉTÉ

Les étudiants ont jusqu'au 15 mai 2015 pour remettre leurs candidatures pour les postes d'animateur-horticulteur pour la municipalité et pour les jardins communautaires pour la Corporation touristique.

2015-68 TRAVAUX CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil municipal a réalisé les travaux d'amélioration dans la salle au 2^e étage au Centre des loisirs;

ATTENDU QUE le conseil a tenu une rencontre avec les membres du comité des loisirs et il a été convenu d'ajouter de l'éclairage au comptoir dans la salle;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et adopté à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Clément mandate le comité des loisirs pour faire l'achat et l'installation de l'éclairage.

Que la municipalité accepte de contribuer à la dépense jusqu'au montant maximum de 300\$ pour réaliser l'amélioration.

ADOPTÉ

JOURNÉE DES MOULINS

La journée des moulins au Québec aura lieu le samedi le 27 juin 2015. Pour notre municipalité, la propriétaire du Moulin Beaulieu, madame Hélène Gauthier désire organiser quelques activités pour souligner l'événement. Elle souhaite une collaboration de la municipalité et pour se faire une rencontre aura lieu lors de la prochaine table de travail du conseil.

2015-69 PROGRAMME À pied, À vélo, ville active

Considérant l'existence du programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec dont le mandataire est la Direction de la santé publique du centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent qui appuie la création de villes actives;

Considérant que la municipalité de Saint-Clément veut améliorer ses aménagements pour favoriser les déplacements actifs et sécuritaires;

Considérant que la municipalité de Saint-Clément veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

Considérant que les décisions prises par la municipalité de Saint-Clément en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens et citoyennes;

Considérant qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes;

Considérant que l'administration de la municipalité de Saint-Clément désire encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Considérant qu'il est important que la municipalité assume le leadership d'une municipalité active;

Pour ces motifs, Il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu que la municipalité de Saint-Clément

1. Adhère au programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec dont le mandataire est la Direction de la santé publique du CISSS-BSL.
2. Identifie un répondant À pied, à vélo, ville active dans la municipalité;

3. Participe à l'évaluation du programme À pied, à vélo, ville active.
4. Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif.
5. Met en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.
6. Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du transport actif.

Que le maire et la dg/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents relatifs au programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec.

ADOPTÉ

2015-70 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques a été attesté par le ministère de la Sécurité publique en 2012;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de l'An 3 a été complété par le Service incendie de la municipalité de Saint-Clément et que les élus ont pris connaissance du rapport d'activités ;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu :

Que la municipalité de Saint-Clément adopte le rapport d'activités annuel l'An 3 en lien avec le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

2015-71 CHANGEMENT DE NOM (Paroisse) pour (Municipalité)

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9) demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de changer son nom.

ATTENDU que le conseil de Paroisse de Saint-Clément juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Francis April,

IL EST RÉSOLU que la Paroisse de Saint-Clément demande à la Commission de toponymie du Québec de remplacer Paroisse par : « Municipalité de Saint-Clément »

ADOPTÉ

2015-72 DONS : Fabrique, Alzheimer

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron,

Et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Clément, accepte d'offrir à titre gratuit la salle pour la tenue de l'activité « Gala musical » le dimanche 21 septembre 2015 au profit de la Fabrique de Saint-Clément.

ADOPTÉ

2015-73 SOCIÉTÉ ALZHEIMER

Il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément verse un montant de 50\$ à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent secteur MRC des Basques pour l'organisation de la marche 2015.

ADOPTÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Clément a pris connaissance de l'offre de services professionnels du cabinet Caza Marceau & Soucy Boudreau, avocats;

ATTENDU QUE le cabinet détient une bonne expertise en matière de services juridiques en droit municipal et droit du travail;

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats projette d'ouvrir un bureau dans la région du Bas-Saint-Laurent;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte l'offre de services « première ligne » du groupe Caza Marceau + Soucy Boudreau, avocats de Laval pour l'année 2015. Le coût du forfait téléphonique est de 400\$ plus taxes.

ADOPTÉ

Dépôt du rapport mensuel de l'agent de développement et de loisirs.

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses en cours du premier semestre (janvier à avril) de l'exercice financier 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire donne un compte rendu des réunions tenues à la MRC des Basques durant le dernier mois.

Période de questions

Aucune intervention des participants à l'assemblée.

Date de la prochaine rencontre : lundi le 25 mai 2015 à 19h30.

2015-75 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu de lever la séance à 21 h20.

ADOPTÉ

Eric Blanchard, maire

Line Caron, dg/sec-très.